



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 11 MAI 2016

À 17 H 4

PROCÈS-VERBAL 16-05

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur

M. David W. Price avait motivé son absence

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Chef à la gestion de projets et développement durable
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 041-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016 -**

RÉSOLUTION 042-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2016.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2016 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 043-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame Raymonde Pelletier

Madame Raymonde Pelletier dépose une pétition pour que soit prolongé le circuit de la ligne 57 jusqu'aux rues André-Breton et Thomas-Evans.

Le conseil assure à Mme Pelletier que le service de la planification fera rapidement l'analyse de la demande.

6. RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2016 -

RÉSOLUTION 044-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 31 mars 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

7. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 29 AVRIL 2015 ET DU 30 SEPTEMBRE 2015 -

RÉSOLUTION 045-16

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes rendus des réunions du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 29 avril 2015 et du 30 septembre 2015 soient et sont déposés sur le bureau.

- ADOPTÉ -

8. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) POUR L'ANNÉE 2015 -

RÉSOLUTION 046-16

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bilan des activités du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) pour l'année 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

9. PLAN D'AFFAIRES 2016 DU CMDS -

RÉSOLUTION 047-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve le Plan d'affaires 2016 du Centre de mobilité durable (CMDS), autorise la présentation dudit plan au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec aux fins de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - volet III.

Que ledit Plan d'affaires 2016 du CMDS soit et est conservé aux archives sous le no. A16-12.

- ADOPTÉ -

10. FORMATION UNIFIÉE – GESTIONNAIRES DE PREMIER NIVEAU – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE -

RÉSOLUTION 048-16

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet à une société de transport en commun de confier à une personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout service;

CONSIDÉRANT le deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 93 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet de conclure un contrat de service de gré à gré avec un organisme public;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) soit et est mandaté pour agir, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS), à l'occasion d'un processus d'achat unifié regroupant des sociétés de transport membres de l'ATUQ, pour effectuer les démarches requises et conclure, pour et en son nom, un contrat de deux (2) ans avec l'Université Laval pour la fourniture de services professionnels visant la formation des gestionnaires de premier niveau, le tout, conformément aux termes de l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ladite entente soit et est conservée aux archives sous le no A16-13.

- ADOPTÉ -

11. MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES STS-16-03 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS 2016, 2017, 2018 ET 2019 » -

RÉSOLUTION 049-16

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) souhaite procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2016, 2017, 2018 et 2019, des services de consultation comptable et tout autre mandat d'audit;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation des offres et l'échelle d'évaluation qualitative des critères doivent permettre au comité d'évaluation de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

ATTENDU QUE la politique d'achat de biens et services de la STS, à l'annexe I (A) aux articles 3B et 5, prévoit les critères de pondération préétablis et qu'il y a lieu, afin de s'assurer d'obtenir la meilleure offre, d'utiliser des critères différents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De retenir, pour l'appel d'offres STS-16-03 intitulé «Services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2016, 2017, 2018 et 2019» les critères d'évaluation suivants :

<i>Expérience du fournisseur</i> Évaluation de l'expérience du fournisseur dans le domaine des services professionnels d'audit des états financiers.	25 points
<i>Compétence, expérience et disponibilité du chargé de projet</i> Évaluation de la pertinence de l'expérience du chargé de projet ainsi que le niveau de contribution qu'il apportera à la réalisation du mandat.	30 points
<i>Composition, expérience et pertinence de l'équipe affectée au projet</i> Évaluation de la pertinence de la contribution et de l'expérience de l'équipe proposée en soutien au chargé de projet.	25 points
<i>Approche préconisée</i> Ce critère permet d'évaluer la qualité de l'organisation et de la méthodologie proposée par le soumissionnaire.	20 points
TOTAL	100 points

De modifier l'échelle d'évaluation qualitative des critères de l'appel d'offres STS-16-03 par la suivante :

Note obtenue	Évaluation	Description de l'évaluation
91 % à 100 %	« excellent »	Qui dépasse substantiellement, sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
81 % à 90 %	« plus que satisfaisant »	Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % à 80 %	« satisfaisant »	Qui répond en tout point au niveau de qualité recherché
41 % à 69 %	« insatisfaisant »	Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
21 % à 40 %	« médiocre »	Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 % à 20 %	« nul »	Rien dans l'offre ne permet d'évaluer le critère

Que le comité de sélection chargé de l'évaluation des soumissions soit et est composé d'un secrétaire de comité nommé par la Société de transport de Sherbrooke et composé par au moins trois personnes parmi celles désignées par la politique d'achat de biens et services.

Que l'objet de la présente résolution soit et est inclus à l'appel d'offres STS-16-03 et conservé aux archives sous le no A16-14.

- ADOPTÉ -

12. MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES STS-16-04 « RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE » -

RÉSOLUTION 050-16

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) souhaite procéder à un appel d'offres pour le renouvellement de son contrat d'assurance collective;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation des offres et que l'échelle d'évaluation qualitative des critères doivent permettre au comité d'évaluation de retenir la proposition représentant la meilleure offre;

ATTENDU QUE la politique d'achat de biens et services de la STS, à l'annexe I (A) aux articles 3B et 5, prévoit les critères de pondération préétablis et qu'il y a lieu, afin de s'assurer d'obtenir la meilleure offre, d'utiliser des critères différents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De retenir, pour l'appel d'offres STS-16-04 intitulé « Régime d'assurance collective pour le personnel de la Société de transport de Sherbrooke » les critères suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Évaluation du fournisseur selon la perspective de l'employeur Ce critère permet d'évaluer l'appréciation du processus de gestion d'invalidité et l'équipe client.	26 points
Évaluation des outils et rapports Ce critère permet d'évaluer la qualité et la facilité de l'utilisation du site de l'administrateur, la capacité à fournir un rapport annuel sur l'utilisation des médicaments ainsi que des rapports d'expérience en version électronique (Excel) et la capacité de préparer la facturation mensuelle.	14 points
Évaluation du fournisseur selon la perspective de l'employé Ce critère permet d'évaluer l'appréciation du processus de gestion des dossiers durant toutes les phases de l'invalidité, la capacité de fournir des outils de qualité et faciles d'utilisation (plateformes web et application mobile) ainsi que la rapidité de réponse et de paiement des réclamations.	30 points
Démographie Évaluation de la capacité à utiliser l'évolution démographique du groupe comme complément de crédibilité en assurance invalidité de longue durée et de la capacité à effectuer une analyse sur la démographie du groupe (seulement en assurance vie).	10 points
Autres critères Évaluation du respect du cahier des charges, de la capacité à reproduire le régime actuel ainsi que de l'appréciation générale de la soumission.	20 points
Total	100 points

De modifier l'échelle d'évaluation qualitative des critères de l'appel d'offres STS-16-04 par la suivante :

Note obtenue	Évaluation	Description de l'évaluation
91 % à 100 %	« excellent »	Qui dépasse substantiellement, sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
81 % à 90 %	« plus que satisfaisant »	Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % à 80 %	« satisfaisant »	Qui répond en tout point au niveau de qualité recherché
41 % à 69 %	« insatisfaisant »	Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
21 % à 40 %	« médiocre »	Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 % à 20 %	« nul »	Rien dans l'offre ne permet d'évaluer le critère

Que le comité de sélection chargé de l'évaluation des soumissions soit et est composé d'un secrétaire de comité nommé par la Société de transport de Sherbrooke, de deux représentants de la firme Aon Hewitt et par au moins deux personnes parmi celles désignées par la Politique d'achat de biens et services de la STS.

Que l'objet de la présente résolution soit et est inclus à l'appel d'offres STS-16-04 et conservé aux archives sous le no A16-15.

- ADOPTÉ -

13. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 051-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'avril 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Madame Ariadne C. Echevers désire féliciter toutes les « mères » dans la suite de la Fête des Mères du 8 mai dernier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 15.

Sherbrooke (Québec), le 11 mai 2016

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire